



EXPLICATIONS FEUILLE DE SALAIRE DU MOIS DE DECEMBRE 2021

« GRILLES SEGUR »

Comme nous vous l'avons signalé, votre fiche de salaire du mois de décembre 2021 tient compte de l'application des nouvelles grilles SEGUR avec, bien évidemment, une rétroactivité au mois d'octobre 2021.

Pour plus de précision, l'indice majoré indiqué sur votre fiche de salaire du mois de décembre 2021 (en haut à gauche) doit correspondre à votre nouveau statut indiciaire relevant des avancements SEGUR.

L'indication M-1 (MOIS -1) correspond au rattrapage du mois de novembre 2021 et le E (Exercice) à celui du mois d'octobre 2021.

Si la lecture de votre fiche de salaire vous paraît complexe, voire indéchiffrable, n'hésitez pas à nous solliciter pour avoir des éclaircissements.

